

**ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU 22 DECEMBRE 2005  
PORTANT RECONDUCTION DU DISPOSITIF DES CONVENTIONS DE  
RECLASSEMENT PERSONNALISÉ**

Vu l'accord national interprofessionnel du 5 avril 2005 relatif à la convention de reclassement personnalisé,

Considérant l'intérêt qui s'attache à renouveler ce dispositif destiné à accélérer le reclassement des salariés confrontés aux conséquences des mutations économiques en veillant au respect de l'égalité des chances de ces salariés quelle que soit la taille de leur entreprise,

Les parties signataires du présent accord sont convenues de ce qui suit :

**Article 1**

Les dispositions de l'accord national interprofessionnel du 5 avril relatif à la convention de reclassement personnalisé sont reconduites pour la durée de l'accord national interprofessionnel du 22 décembre 2005 relatif à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage.

**Article 2**

La validité du présent accord est subordonnée au respect par l'Etat de ses engagements financiers tels qu'ils sont prévus par l'article 74 de la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.

**Article 3**

Le présent accord est conclu pour une durée déterminée. Il cessera de plein droit de produire ses effets en même temps que l'accord national interprofessionnel du 22 décembre 2005 relatif à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage.

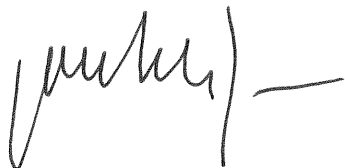
Il s'appliquera aux procédures de licenciement engagées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Fait à Paris, le 22 décembre 2005

Pour la CFDT



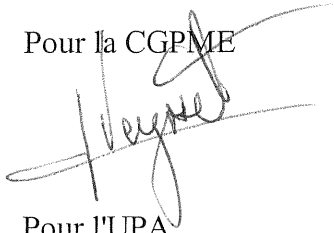
Pour le MEDEF



Pour la CFE-CGC



Pour la CGPME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hegre', written over a horizontal line.

Pour l'UPA

A handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes, written over a horizontal line.

Pour la CFTC

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by several horizontal strokes, written over a horizontal line.

Pour la CGT-FO

Pour la CGT